

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017

Sous la présidence de Madame Bernadette GROFF, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et
ouvre la séance à 19 heures 30.

Présents : MM. BAUER, Christian VOGT, Maires délégués et Adjoint, Mme MEISTER,
MM. STEINMETZ, Mme SEILLER, M. Patrick VOGT,
Mmes SCHAFFHAUSER, BOURDERONT, BAGUERREY, Adjoint
MM. VO MAI, PICHON, Mmes BERGERON, TROUVE, MESSERLIN,
BERNHARD, MM. RUETSCH, COUTANT, ZISCH, Mme WIDOLF,
MM. SAUTRON, OTT, SCHMITT, LACKER, Mmes JOLIVALT, FREYMANN,
M. KLAEYLE, Mme DIZNER, MM. SCHMITTER, Mme RIEBER

Absents excusés et non représentés : MM. BISCH, Adjoint, KLEIN, BAY, Mme ROCHER,
M. METREAU, Mme GRANGE

Absent non excusé : /

Ont donné procuration :

- Madame KLEIN à Monsieur PICHON
- Madame FUCHS à Madame MESSERLIN
- Monsieur BITONTI à Madame RIEBER
- Monsieur VIOLA à Monsieur LACKER
- Monsieur LICHTENSTEGER à Madame l'Adjoint SEILLER
- Madame SHARIFI TAFRESHI à Madame l'Adjoint MEISTER
- Madame COLLIN à Madame BERNHARD
- Madame NIMESKERN-WASSLER à Madame WIDOLF

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno ALLENBACH, Directeur Général des Services

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 28 septembre 2017
- 2) Compte rendu des décisions prises par délégation - Commandes passées entre le 12 juin 2017 et le 31 octobre 2017
- 3) Rapport d'activités 2016 de Mulhouse Alsace Agglomération
- 4) Office National des Forêts – Programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes forêt communale de Didenheim – Année 2018
- 5) Budget principal – Décision modificative n° 3/2017
- 6) Convention extra-scolaire et NAP avec la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace
- 7) Concours des Maisons Fleuries 2017 à Didenheim
- 8) Demande de subvention de l'Association Sportive du Collège Pierre Pflimlin
- 9) Modification simplifiée n° 3 du PLU de Didenheim – Modalités de mise à disposition du projet
- 10) Construction d'un magasin NORMA à Didenheim : signature d'une promesse de vente sous conditions suspensives
- 11) Convention financière 7-9 rue des Capucins
- 12) Convention avec VNF : entretien de parcelles
- 13) Acquisition d'une parcelle Chemin des Pèlerins – Brunstatt
- 14) Vente de parcelles communales – rue de Mulhouse à Didenheim
- 15) Communications

POINT 1 – Approbation du Conseil Municipal du 28 septembre 2017

Le P.V. de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2017 soumis par Madame le Maire est approuvé à l'unanimité moins une abstention et signé par tous les conseillers présents.

POINT 2 - Compte rendu des décisions prises par délégation – Commandes passées entre le 12 juin 2017 et le 31 octobre 2017

Rapporteur : Monsieur l'Adjoint STEINMETZ

Il est donné connaissance à l'assemblée des commandes passées par les services municipaux durant la période du 12 juin 2017 au 31 octobre 2017.

Le Conseil Municipal en prend acte à l'unanimité.

POINT 3 - Rapport d'activités 2016 de Mulhouse Alsace Agglomération

Rapporteur : Monsieur l'Adjoint STEINMETZ

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) est créée depuis le 1^{er} janvier 2010. Elle est issue de la fusion de la CAMSA, de la CCIN et de la CoCoCo. Au 1^{er} janvier 2017, m2A compte 39 communes pour 277 999 habitants et fait partie du Pays de la Région Mulhousienne.

Les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2016 s'élèvent à 217,44 M€ (223,53 M€ en 2015). Les dépenses d'investissement s'élèvent quant à elles à 42,76 M€ (52.35 M€ en 2015).

Parmi les points forts des actions de m2A, peuvent être cités :

- « Mulhouse Alsace Eco 2020 »
- Le Quartier d'affaires Mulhouse TGV
- Le Learning Center (bibliothèque universitaire)
- « Ecotreve » (démonstrateur de matériaux composites)
- Le tourisme urbain de court séjour (City Break)
- Le Plan stratégique de la transition énergétique du territoire
- Le Plan Climat
- L'élaboration d'un plan vélo
- L'optimisation de la collecte et la réduction des déchets
- La petite enfance et le périscolaire
- Le maintien à domicile et l'accès aux activités pour les personnes âgées
- Le parc locatif social

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte de la présentation de ce rapport.

POINT 4 - Office National des Forêts – Programme des travaux d’exploitation – Etat de prévision des coupes forêt communale de Didenheim – Année 2018

Rapporteur : Monsieur l'Adjoint BAUER, Maire délégué de Didenheim

Vu le programme des travaux d’exploitation et l’état de prévision des coupes présenté par l’Office National des Forêts pour l’exercice 2018 en forêt communale de Didenheim,

Vu les frais totaux d’exploitation se chiffrant à 10 930,00 € HT,

Vu la recette brute prévisionnelle se chiffrant à 13 640,00 € HT,

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d’approuver le programme des travaux d’exploitation et l’état de prévision des coupes pour l’exercice 2018 en forêt communale de Didenheim tel que présenté ci-dessus,
- d’autoriser le Maire ou l’Adjoint délégué à signer tous documents nécessaires à l’exécution du programme d’actions susvisé.

POINT 5 - Budget principal – Décision modificative n° 3/2017

Rapporteur : Monsieur l'Adjoint STEINMETZ

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d’adopter la décision modificative n° 3 suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

N° compte	Intitulé du compte	DM3	Pour mémoire B.P. 2017	Total
605	Achat de matériel, équipements et travaux	15 000,00	0,00	15 000,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00	17 000,00	20 000,00
61521	Terrains	15 000,00	18 000,00	33 000,00
615231	Entretien et réparations voiries	8 000,00	50 000,00	58 000,00
6188	Autres frais divers	35 000,00	9 000,00	44 000,00
6231	Annonces et insertions	9 000,00	4 000,00	13 000,00
6248	Divers	25 000,00	25 000,00	50 000,00
64111	Rémunération principale	30 000,00	1 350 000,00	1 380 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-140 000,00	1 672 509,00	1 532 509,00
	TOTAL	0,00	3 145 509,00	3 145 509,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N° compte	Intitulé du compte	DM3	Pour mémoire B.P. 2017	Total
021	Virement de la section de fonctionnement	-140 000,00	1 672 509,00	1 532 509,00
	TOTAL	-140 000,00	1 672 509,00	1 532 509,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

N° compte	Intitulé du compte	DM3	Pour mémoire B.P. 2017	Total
23132	Constructions bâtiments divers	-140 000,00	824 946,00	684 946,00
	TOTAL	-140 000,00	824 946,00	684 946,00

POINT 6 - Convention extra-scolaire et NAP avec la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace

Rapporteur : Madame l'Adjoint SCHAFFHAUSER

Dans le cadre des activités extra-scolaires et des NAP (Nouvelles Activités Pédagogiques), il est nécessaire d'établir une convention afin de définir les modalités de coopération entre la commune de Brunstatt-Didenheim et la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace suite à la répartition des compétences intercommunales concernant l'ALSH périscolaire.

La convention fixe les moyens financiers alloués par la Commune concernant l'ALSH pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018. L'ALSH fonctionne les soirs après la classe jusqu'à 16h00 (NAP), les mercredis après la classe et les périodes de congés scolaires (6 semaines durant les vacances scolaires). Une ATSEM est mise à disposition sur les temps NAP (lundis, mardis, jeudis et vendredis). Par ailleurs, les locaux situés au 33 rue Bellevue et au 20 rue des Carrières sont mis à disposition de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace. Sur les temps NAP, se rajoutent la salle de motricité et la cour de l'école maternelle ainsi qu'une salle dédiée, la salle informatique et la cour de l'école élémentaire.

En termes financiers, la Commune accorde à la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace les participations suivantes :

- au titre du fonctionnement des Nouvelles Activités Périscolaires : participation de 9 834 € pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018. Cette participation correspond à la mise à disposition de l'équipe d'animation sur les NAP et sur l'ensemble des mercredis jusqu'à 14h,
- au titre du fonctionnement de l'ALSH les mercredis et les vacances : participation de 16 500 € pour la même période. Cette participation correspond à la mise à disposition du directeur sur une base de 6 semaines de fonctionnement ALSH, sur l'ensemble des mercredis, et des coûts de transports,
- au titre des vacances scolaires (automne / hiver / printemps) : participation de 5,50 € par enfant et par journée de présence pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 6 juillet 2018,
- au titre des mercredis : participation de 5,35 € par enfant et par journée de présence pour la même période.

Le montant sera facturé en dix mensualités de 2 633,40 € pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention extra-scolaire et NAP avec la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace telle que ci-dessus exposée,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

POINT 7 - Concours des Maisons Fleuries 2017 à Didenheim

Rapporteur : Madame l'Adjoint BAGUEREY

Vu les résultats du concours des Maisons Fleuries,

Sur avis du jury passé dans les rues de Didenheim,

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de décider d'accorder aux lauréats des bons d'achats de plantes ou fleurs selon le détail suivant :

● 1 ^{er} prix :	35 € soit 35 x 4 =	140 €
● 2 ^{ème} prix :	30 € soit 30 x 3 =	90 €
● 3 ^{ème} prix :	25 € soit 25 x 4 =	100 €
● 4 ^{ème} prix :	20 € soit 20 x 2 =	40 €
● Prix Spécial Collectif :	25 € soit 25 x 1 =	25 €
● Prix d'encouragement :	20 € soit 20 x 6 =	<u>120 €</u>
		515 €

- d'imputer la dépense à l'article 6714 du budget principal.

POINT 8 - Demande de subvention de l'Association Sportive du Collège Pierre Pflimlin

Rapporteur : Madame l'Adjoint MEISTER

L'Association Sportive du Collège Pierre Pflimlin sollicite une subvention financière dans le cadre de ses activités. Cette association a pour objet d'organiser, de développer, en prolongement de l'éducation physique et sportive, l'initiation et la pratique sportive pour les élèves qui y adhèrent.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accorder une subvention de 250 € à l'Association Sportive du Collège Pierre Pflimlin,

- d'imputer cette dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574 du budget principal.

POINT 9 - Modification simplifiée n°3 du PLU de Didenheim – Modalités de mise à disposition du projet

Rapporteur : Monsieur l'Adjoint BAUER, Maire délégué de Didenheim

Le parc d'activités du Parc des Collines se développe sur 150 ha et sur 3 communes (Mulhouse, Morschwiller-le-Bas et Brunstatt-Didenheim). Il fait partie des sites stratégiques de l'agglomération et est né de la nécessité de faire évoluer le tissu économique de l'agglomération jusqu'alors centré sur un tissu industriel en perte de vitesse et de procéder au rééquilibrage des emplois au profit du secteur ouest de l'agglomération. Son aménagement se fait en deux opérations, la 1ère – sur Mulhouse et Morschwiller-le-Bas – étant aujourd'hui achevée.

La 2ème opération, essentiellement sur Brunstatt-Didenheim, s'inscrit dans la continuité de la 1ère. Créée fin 2004 par la communauté d'agglomération et conduite sous forme de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), elle est aujourd'hui en développement et connaît un certain dynamisme. Les trois quarts des lots de la 1ère tranche de travaux ont été commercialisés ou sont en voie de l'être. Près d'une vingtaine de constructions ont déjà été édifiées et d'autres sont en cours ou en projet.

Une association reconnue d'utilité publique œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance et du handicap y est implantée via son siège social et prochainement via un institut médico-pédagogique. Elle souhaite aujourd'hui développer un accueil de jour assurant un service d'éducation spéciale et de soins à domicile pour autisme.

L'accueil de ce nouvel établissement d'intérêt général permettrait d'achever le recentrage des activités de l'association et d'optimiser son fonctionnement. Ce projet peut se concrétiser sur une emprise de 7 000 m² environ située en zone UF2.

Le document d'urbanisme en vigueur réservant cette zone à l'accueil d'activités économiques, tertiaires, industrielles et artisanales non polluantes, il est nécessaire d'adapter le règlement graphique en créant une 2ème zone UF4, qui elle, est destinée à recevoir notamment des équipements publics ou toute activité valorisante pour le site.

Parallèlement, il convient d'ajuster le champ d'intervention du secteur UF4 du règlement écrit. En effet, la ferme du Fuchsenrain ayant été démolie et la zone UF4 ne se limitant pas à ce seul périmètre, la suppression de toute référence est requise. Par ailleurs, les contours des destinations autorisées sont précisés en matière d'équipements publics qui recouvrent les services publics et d'intérêt collectif.

Selon les termes de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme, il est possible de recourir à une procédure de modification simplifiée pour :

- rectifier une erreur matérielle,

- majorer les possibilités de construction dans les conditions prévues par l'article L151-28 du code de l'urbanisme,
- modifier les dispositions qui n'entrent pas dans le champ de la modification classique c'est-à-dire celles qui n'ont pas pour effet de :
 - o augmenter de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan
 - o diminuer les possibilités de construire
 - o réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

Les modifications envisagées ne relevant pas des cas visés ci-dessus, la procédure de modification simplifiée du PLU peut être engagée.

L'article L.153-47 du code de l'urbanisme prévoit que le dossier de modification soit mis à la disposition du public pendant un délai d'un mois selon des modalités définies par le conseil municipal.

Dans le cadre de cette procédure de modification simplifiée, il est proposé que la mise à disposition du projet soit faite selon les modalités suivantes.

Le dossier complet de la modification simplifiée, ainsi qu'un registre visant à recueillir les observations et propositions du public, seront disponibles du 11 décembre 2017 au 15 janvier 2018, à la fois à la mairie de Didenheim, 1 rue de Brunstatt et à la mairie de Brunstatt, 388 avenue d'Altkirch, aux heures habituelles d'ouverture de ces dernières.

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la commune.

Il est à noter que seules les observations reçues et consignées dans la période de mise à disposition du public pourront être prises en compte.

Préalablement à l'ouverture de la concertation, le public sera informé par affichage de la présente délibération aux mairies de Didenheim et de Brunstatt, par voie de presse dans un journal local, ainsi que par l'insertion d'un avis sur le site internet de la commune.

A l'issue de la mise à disposition, les observations et propositions recueillies feront l'objet d'un bilan, qui sera présenté devant le conseil municipal avant approbation du projet de modification simplifiée du PLU.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Didenheim.

POINT 10 - Construction d'un magasin NORMA à Didenheim : signature d'une promesse de vente sous conditions suspensives

Rapporteur : Monsieur l'Adjoint BAUER, Maire délégué de Didenheim

Le magasin NORMA actuellement implanté rue du Jura à Didenheim souhaite s'agrandir et se mettre aux normes pour répondre à l'offre commerciale sur le secteur nord du village.

A ce titre, la société NORMA a mandaté un prestataire, DC Développement, pour prospecter et proposer un site sur Didenheim pour un transfert du magasin actuel.

Pour ce faire, la société DC Développement sise 231 rue Saint Honoré 75001 PARIS, représentée par Monsieur William de CESPEDES, projette d'acquérir une partie des parcelles communales cadastrées section 14 n°145/148/149/150 et 151 au lieudit « Stoeckenlaenge » au prix de 9 900 € TTC/are.

La société DC Développement a besoin d'une surface d'environ 4 776,20 m². Le procès-verbal d'arpentage pris en charge par ladite société et réalisé par le cabinet de géomètre OSTERMANN précisera la surface à détacher pour le projet.

A la demande de la société DC Développement, il y a lieu de rédiger une promesse de vente avec les conditions suspensives énumérées ci-dessous :

- obtention d'un permis de construire purgé de tout recours aux tiers et administratif en vue de l'implantation d'un magasin NORMA sur le site précité,
- durée de la promesse de vente de 12 mois,
- la société DC Développement s'engage au réaménagement du chemin sur une profondeur correspondant à la largeur des parcelles cédées (prolongement de la rue des Carrières) en vue de la réalisation d'une voie d'accès au magasin (VL + PL) et au site NORMA,
- obtention d'un financement pour la société portant l'opération.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'aliénation des parcelles communales cadastrées section 14 n°145/148/149/150 et 151 au lieudit « Stoeckenlaenge » au prix de 9 900 € TTC/are au profit de la société DC Développement sise 231 rue Saint Honoré 75001 PARIS,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la promesse de vente avec les conditions suspensives énumérées plus haut.

POINT 11 - Convention financière 7-9 rue des Capucins

Rapporteur : Monsieur l'Adjoint Christian VOGT, Maire délégué de Brunstatt

La commune a réalisé des travaux d'enrobés pour la reprise de 2ml de bordures et d'enrobés sur le trottoir de la résidence « Le Clémenceau » situé 7-9 rue des Capucins à Brunstatt pour un montant de 500 €.

Pour encaisser la participation du syndicat des copropriétaires de la résidence le Clémenceau - Citya Etige Logement 9 rue du Général de Gaulle 68400 Riedisheim - il y a lieu d'établir une convention financière entre les deux parties (cf. PJ en annexe)

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention financière entre la commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM et Citya Etige Logement,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention précitée.

POINT 12 - Convention avec VNF : entretien de parcelles

Rapporteur : Monsieur l'Adjoint Christian VOGT, Maire délégué de Brunstatt

Voies Navigables de France (V.N.F) a pour des raisons de sécurité et d'économie, dégarni de ses arbres la rive droite du canal du Rhône au Rhin (du PK 30.320 au PK 30570) sur 250 mètres de long par 6 mètres de large il y a quelques années.

Aujourd'hui, la commune est sollicitée par les riverains du lotissement « Terre Noire » pour qu'un corridor végétal soit remis en place entre le magasin commercial et la voie ferrée.

Après de longues discussions, un accord a été trouvé avec V.N.F qui autoriserait la commune à planter, gérer et entretenir la rive droite du canal sur le tronçon cité plus haut par le biais d'une convention d'usage temporaire non exclusif du domaine fluvial standard pour une durée de 5 ans (cf. pièce jointe en annexe).

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention citée plus haut,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention.

POINT 13 - Acquisition d'une parcelle Chemin des Pèlerins – Brunstatt

Rapporteur : Monsieur l'Adjoint Christian VOGT, Maire délégué de Brunstatt

Monsieur et Madame RISS Francis demeurant 24 Chemin des Pèlerins à Brunstatt ont sollicité la commune pour incorporer leur parcelle cadastrée section 35 n° 1404 d'une surface de 44 m² dans le domaine public.

Dans le cadre de l'alignement de ce chemin, il a été convenu de vendre l'are à hauteur de 9 000 €.

Par conséquent, la vente de la parcelle des consorts RISS cadastrée section 35 n°1404 d'une surface de 44 m² au profit de la commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM s'effectuera pour un montant de 3 960 €.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de valider l'acquisition de la parcelle cadastrée section 35 n°1404 pour un montant de 3 960 €,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à passer à ce titre.

POINT 14 - Vente de parcelles communales - rue de Mulhouse à Didenheim

Rapporteur : Monsieur l'Adjoint BAUER, Maire délégué de Didenheim

Monsieur et Madame Gérard SCHAFFNER, demeurant 76 rue de Mulhouse à Didenheim souhaitent acquérir la parcelle communale cadastrée section 16 n°706

Ce terrain d'une surface de 1,04 ares est complètement intégré dans la propriété SCHAFFNER/GANDER et se situe en zone Uda – et dans la zone en bleu clair du PPRI.

Suite aux négociations passées avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin dans le cadre des moyens de lutte contre les crues de l'Ill (échange/cessions de parcelles pour la création de digues) il a été proposé de vendre ce terrain à 1 000 €/are.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'aliénation de la parcelle communale cadastrée section 16 n°706 d'une surface de 1,04 are au prix de 1 040 € au profit des époux SCHAFFNER,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à passer à ce titre.

POINT 15 – Communications

- Madame le Maire invite l'assemblée ainsi que la population à soutenir le Téléthon qui se déroulera samedi le 9 décembre prochain dans la localité.
- Madame le Maire remercie la presse pour sa présence.
- Ring de Didenheim : Monsieur l'Adjoint BAUER et Maire délégué de Didenheim informe le Conseil Municipal que des études sont en cours avec les riverains qui le souhaitent et le Cabinet BEREST.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 30.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM
de la séance du 16 novembre 2017

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 28 septembre 2017
- 2) Compte rendu des décisions prises par délégation - Commandes passées entre le 12 juin 2017 et le 31 octobre 2017
- 3) Rapport d'activités 2016 de Mulhouse Alsace Agglomération
- 4) Office National des Forêts – Programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes forêt communale de Didenheim – Année 2018
- 5) Budget principal – Décision modificative n° 3/2017
- 6) Convention extra-scolaire et NAP avec la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace
- 7) Concours des Maisons Fleuries 2017 à Didenheim
- 8) Demande de subvention de l'Association Sportive du Collège Pierre Pflimlin
- 9) Modification simplifiée n° 3 du PLU de Didenheim – Modalités de mise à disposition du projet
- 10) Construction d'un magasin NORMA à Didenheim : signature d'une promesse de vente sous conditions suspensives
- 11) Convention financière 7-9 rue des Capucins
- 12) Convention avec VNF : entretien de parcelles
- 13) Acquisition d'une parcelle Chemin des Pèlerins – Brunstatt
- 14) Vente de parcelles communales – rue de Mulhouse à Didenheim
- 15) Communications

Suite du tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM
de la séance du 16 novembre 2017

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
GROFF Bernadette	Maire		
BAUER Jean-Denis	Maire délégué de Didenheim Adjoint au Maire		
VOGT Christian	Maire délégué de Brunstatt Adjoint au Maire		
MEISTER Jacqueline	Adjoint au Maire		
STEINMETZ Jean	Adjoint au Maire		
SEILLER Paulette	Adjoint au Maire		
VOGT Patrick	Adjoint au Maire		
SCHAFFHAUSER Marie- Louise	Adjoint au Maire		
BISCH Raphaël	Adjoint au Maire	Absent excusé et non représenté	
BOURDERONT Michèle	Adjoint au Maire		
BAGUEREY Catherine	Adjoint au Maire		

Suite du tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM
de la séance du 16 novembre 2017

VO MAI Roland	Conseiller m.		
PICHON Eric	Conseiller m.		
KLEIN Corine	Conseiller m.	Procuration à Monsieur PICHON	
FUCHS Brigitte	Conseiller m.	Procuration à Madame MESSERLIN	
BITONTI Jean-Pierre	Conseiller m.	Procuration à Madame RIEBER	
BERGERON Annelise	Conseiller m.		
TROUVE Gwenaëlle	Conseiller m.		
MESSERLIN Alice	Conseiller m.		
BERNHARD Gabrielle	Conseiller m.		
RUETSCH Jean	Conseiller m.		
COUTANT Eric	Conseiller m.		
ZISCH Romain	Conseiller m.		
WIDOLF Laura	Conseiller m.		
SAUTRON Mikael	Conseiller m.		
KLEIN Arnaud	Conseil m.	Absent excusé et non représenté	

Suite du tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM
de la séance du 16 novembre 2017

OTT Valentin	Conseiller m.		
SCHMITT François	Conseiller m.		
VIOLA Antoine	Conseiller m.	Procuration donnée à Monsieur LACKER	
LICHTENSTEGER Jacques	Conseiller m.	Procuration donnée à Madame l'Adjoint SEILLER	
BAY Maurice	Conseiller m.	Absent excusé et non représenté	
LACKER Philip	Conseiller m.		
JOLIVALT Patricia	Conseiller m.		
FREYMANN Martine	Conseiller m.		
KLAEYLE Bernard	Conseiller m.		
DIZNER Valérie	Conseiller m.		
SHARIFI TAFRESHI Aline	Conseiller m.	Procuration donnée à Madame l'Adjoint MEISTER	
ROCHER Cécile	Conseiller m.	Absente excusée et non représentée	
METREAU Fabrice	Conseiller m.	Absent excusé et non représenté	
SCHMITTER Cédric	Conseiller m.		

Suite du tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM
de la séance du 16 novembre 2017

GRANGE Maud	Conseiller m.	Absente excusée et non représentée	
RIEBER Catherine	Conseiller m.		
COLLIN Fabienne	Conseiller m.	Procuration donnée à Madame BERNHARD	
NIMESKERN-WASSLER Delphine	Conseiller m.	Procuration donnée à Madame WIDOLF	